



Luxembourg, le 4 janvier 2020

Ville de Luxembourg
à l'attention de Madame la Bourgmestre
Hôtel de Ville
L-2090 LUXEMBOURG

*Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg*

Notre référence : Nr : 240-2020

Objet : Résultats des mesures de pollution pris auprès de l'entreprise Karp-Kneip

Madame la Bourgmestre,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir par la présente une copie du courrier que le Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux Fetschenhof-Cents a adressé au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Nous vous prions, Madame la Bourgmestre, d'agréer l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Pour le comité du SIILFC

Carlo Zwank
Secrétaire

Nadine Molitor
Président



Luxembourg, le 4 janvier 2020

Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable – Département de
l'environnement
4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

***Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
c/o Carlo Zwank
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg***

Concerne : Résultats des mesures de pollution pris auprès de l'entreprise Karp-Kneip

Notre réf. : 239-2021

Mesdames, Messieurs,

Suite à une réunion qui c'était tenue auprès de l'entreprise Karp-Kneip vos agents avaient évoqués la prise de mesures quant à la pollution de particules fines lors de la production de bitume.

Suite à cette réunion nous de notre côté avons été en contact étroit avec Monsieur Steffen auprès de Karp-Kneip, ce pour trouver des solutions aux nuisances qui se présentent dans les quartiers du Cents.

En janvier 2020 le Syndicat ensemble avec des riverains et Monsieur Steffen de l'entreprise Karp-Kneip, c'étaient déplacés pour constater les points de nuisances au Cents lors de la production. Nous vous avons envoyé la lettre 235/2020 qui reprenait tous les points constatés et les propositions d'amélioration y relatives.

Malheureusement nous ne constatons aucun soutient, ni de votre part, ni de la part de l'entreprise Karp-Kneip. Les constatations faites sont telles que les mauvaises odeurs se présentent lorsque les températures sont augmentées. De ce fait nous demandons d'avoir au moins les mesures prises de votre part. Aussi aurions-nous souhaité avoir un retour quant aux constatations faites dans notre lettre, vu que votre devoir est la réduction des pollutions qu'ils soient lumineux, olfactifs ou poussiéreux.

En espérant votre soutien et une intervention rapide auprès de l'entreprise Karp-Kneip, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le comité du SIILFC



Carlo Zwank
secrétaire

Nadine Molitor
présidente

Copie à l'entreprise Karp-Kneip
Copie au Collège des Bourgmestre et Échevins